



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Demande de permis de construire déposée par la société SAS CPES Lac de Cloyes en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt et d'une centrale photovoltaïque mixte sur le territoire de la commune de Moncetz-l'Abbaye**

Une enquête publique est ouverte **du lundi 20 juin 2022, à partir de 10h00, au jeudi 21 juillet 2022 inclus, jusqu'à 17 h 00**, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-88-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société CPES Lac de Cloyes, dont le siège social est situé : 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 AVIGNON, en vue de créer une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt et d'une centrale photovoltaïque mixte sur le territoire de la commune de Moncetz-l'Abbaye.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 14 janvier 2022, sera déposée aux mairies de Matignicourt-Goncourt et de Moncetz-l'Abbaye où chacun pourra en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, soit **du lundi 20 juin 2022 à partir de 10h00, au jeudi 21 juillet 2022 inclus, jusqu'à 17 h 00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de MATignicourt-Goncourt (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) → Publications → Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies de Matignicourt-Goncourt et de Moncetz-l'Abbaye aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, aux mairies de Matignicourt-Goncourt (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2022-EP-88-IC ;
- par voie électronique à : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr). Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 21 juillet 2022, jusqu'à 17h00.

Monsieur François SCHUESTER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siègera à la

à la mairie de Matignicourt-Goncourt :

- le lundi 20 juin 2022 ; de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 21 juillet 2022, de 15 h 00 à 17 h 00 ;

à la mairie de Moncetz-l'Abbaye :

- le samedi 2 juillet 2022 ; de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou en mairies de Matignicourt-Goncourt et de Moncetz-l'Abbaye.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société CPES Lac de Cloyes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de Mme Adèle LEPRETRE par courriel : [adele.lepretre@qenergyfrance.eu](mailto:adele.lepretre@qenergyfrance.eu) ou par voie postale à la société CPES Lac de Cloyes, dont le siège social est situé : 330 Rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 AVIGNON ;
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail ([ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)), soit par voie postale (DDT 51 – Service eau, environnement et préservation des ressources - Cellule procédures environnementales - ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex).

Châlons-en-Champagne, le **18 MAI 2022**

**Pour le Préfet et par délégation  
L'Adjoint au chef de service**



**Flavien VAILLE**